



*30ème Session du Conseil des droits de l'homme*  
**EPU: Malawi**  
**Jeudi, 24 Septembre 2015**

*Intervenant : Biro Diawara*

Monsieur le Président,

La RADDHO salue la coopération du Malawi avec les mécanismes du Conseil des droits de l'homme depuis son premier examen en 2010. Elle félicite le pays pour le succès enregistré dans sa transition démocratique à travers l'organisation des élections libres et transparentes après le décès du Président de la République en 2014.

La RADDHO apprécie les efforts qui ont été déployés dans les domaines économique et social, ainsi que l'adoption de la deuxième stratégie de croissance et du développement qui contribuera à réduire la pauvreté dans les zones rurales au Malawi.

Cependant, malgré l'adoption de la loi de 2015 sur le mariage, le divorce et les relations familiales, nous relevons la persistance des inégalités entre hommes et femmes au sein de la société.

La RADDHO reste préoccupé par le fait que les tribunaux continuaient de prononcer des condamnations à mort, même s'il n'y a pas eu d'exécution depuis un an.

En conclusion, nous encourageons le Malawi à élaborer un code de conduite à l'intention des forces de sécurité et police afin de veiller à ce que ces derniers utilisent de façon appropriée les armes à feu pour éviter de recevoir des consignes les incitant à tirer pour tuer.

Pour finir, la RADDHO exhorte le Malawi à prendre les mesures appropriées pour l'application effective de la loi contre la traite des personnes. Elle invite le pays à mieux protéger les albinos dans la société.

Je vous remercie.